

DELIBERATION

relative au budget rectificatif 2023 n°2

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,
Vu les documents relatifs au budget initial 2023 présentés en conseil d'administration,
Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°2 présentés en conseil d'administration,*

- **Point de l'ordre du jour**

3 - Exercice 2023 : Budget rectificatif 2023 n°2

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **162,0 ETPT** sous plafond et **8,0 ETPT** hors plafond.
- **483 459 778 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 15 334 524 € pour les dépenses de personnel
 - 463 864 903 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 4 260 351 € pour les dépenses d'investissement.
- **485 289 551 € de crédits de paiement**, dont :
 - 15 334 524 € pour les dépenses de personnel
 - 465 385 676 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 4 569 351 € pour les dépenses d'investissement.
- **481 760 040 €** de recettes
- **- 3 529 511 €** de solde budgétaire (déficit).

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivants :

- - **11 518 511 €** de variation de trésorerie
- - **4 239 133 €** de résultat patrimonial
- - **4 223 983 €** de capacité d'autofinancement (IAF)
- - **4 538 983 €** de variation du fonds de roulement

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30

(dont 28 membres avec voix délibératives)

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 13

Procurations : 11

Abstentions : 2

Pour : 13

Contre : 9


La Présidente du Centre National
des Œuvres Universitaires et Scolaires
Dominique Marchand
Dominique MARCHAND



Pièces jointes : La présentation du BR2 2023, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.